

Recensement citoyen

Recensement citoyen

Tout jeune de **nationalité française** (garçons ou filles) **âgé entre 16 ans et 25 ans** doit **obligatoirement** se faire recenser dans le cadre du **parcours de citoyen** en 3 étapes.

Ce parcours s'inscrit autour d'un enseignement de Défense assuré par l'éducation nationale, puis le recensement citoyen en mairie et enfin la Journée Défense et Citoyenneté. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée Défense et Citoyenneté et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans. À l'issue de la JDC, le jeune reçoit un certificat de participation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat).

Quand se faire recenser ?

Le recensement doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire pour permettre une convocation généralement au début de l'année des 17 ans.

En cas de non-recensement dans les délais légaux, il est toujours possible de régulariser sa situation **jusqu'à l'âge de 25 ans**. Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans effectueront cette formalité dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Le jeune qui a la possibilité de rejeter la nationalité française mais qui ne fait pas jouer ce droit, doit se faire recenser au plus tard dans le mois qui suit ses 19 ans.

Où se faire recenser ?

À l'adresse de la commune de son domicile.

Si la personne réside à l'étranger, au consulat ou service diplomatique de France.

Quelles sont les pièces obligatoires ?

- Un titre d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité.
- Un livret de famille (page concernant le demandeur et ses parents)
- En cas de reconnaissance d'un handicap : une copie de la carte d'invalidité.

Comment se faire recenser ?

Le jeune doit effectuer sa demande [en ligne](#) via l'espace citoyen de la Ville.

Que faire en cas de perte ou de vol de l'attestation de recensement ?

Vous devez demander une attestation de situation administrative au Centre du service national et de la jeunesse de Versailles.

Documents

[Parcours du recensement.pdf](#)
[Comment utiliser majdc.fr.pdf](#)

lesen Sie mehr

[Recensement citoyen](#)
[MAJDC](#)

Kontakt

Guichet unique

Tél : 01 34 58 00 00
relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr